

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

33

**pour la question
n° 15**

Date de convocation :

8 février 2019

Date d'affichage :

21 février 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, CERLES, Mmes CHAMPEL (pour la question n° 15) DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 3), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 14

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 2

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2019**

QUESTION N° 6

OBJET : Rue des Vignes Froides : acquisition foncière parcelle AE n° 29

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 janvier 2019

La Commune poursuit ses acquisitions en régularisation de voiries de la rue des Vignes Froides.

La parcelle AE n°29, d'une surface de 1 025 m², est située au carrefour de la rue des Vignes Froides et de la rue Sarrazin. Elle appartient à Monsieur ARNAUD, et est actuellement à l'usage de voirie sur environ 500 m² de sa superficie. La configuration exiguë de cette parcelle fait que le terrain d'environ 500 m² restant n'est pas valorisable en l'état actuel de ses limites.

Le propriétaire a accepté de céder la totalité de cette parcelle à la commune de Riom et a signé une promesse de vente déterminant un prix d'achat fixé au total à 10 000 €. Les frais notariés seront à la charge de la Commune de Riom.

Par la suite, un document d'arpentage sera effectué par la Commune de Riom afin de séparer la partie voirie du reste du terrain, qui pourra éventuellement servir dans le cadre d'échanges fonciers ultérieurs.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'achat de la parcelle AE n° 29 au prix de 10 000 €,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 février 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL